



REPUBLIQUE DU BENIN



Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques

Observatoire du Changement Social

***Panel Session No. 1 « Systemic factors contributing
to use of evaluation »***

**PRATIQUE ET UTILISATION DE L'EVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES AU BENIN**

Présenté par M. *Aristide N. DJIDJOHO*

Coordonnateur du Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques

Plan

Introduction

I. Cadre institutionnel de l'évaluation des politiques publiques

II. Mise en œuvre de l'évaluation des politiques publiques

II.1 - Evaluation des politiques publiques

II.2 - Evaluation de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP)

III. Perspectives : Nécessité d'une Politique Nationale d'Evaluation

Conclusion

Introduction 1/2

1. Le Bénin à l'instar des autres pays dispose d'un cadre conceptuel pour son développement (Alafia 2025, OSD 2006-2011, SCRP, stratégies sectorielles, etc.)
2. Le Gouvernement s'est engagé dans un processus de développement de l'évaluation pour accroître la transparence et la capitalisation des connaissances sur les politiques publiques mises en œuvre.
3. Les **Journées Béninoises de l'Evaluation**, organisées en juin 2010, ont confirmé que l'évaluation reste d'un intérêt capital et que sa mise en œuvre renforce la **culture de l'obligation de résultat** pour l'efficacité de l'action publique.
4. C'est en vertu de cette importance que l'évaluation des politiques publiques a été déclarée **priorité nationale** par le Gouvernement du Bénin en 2010.

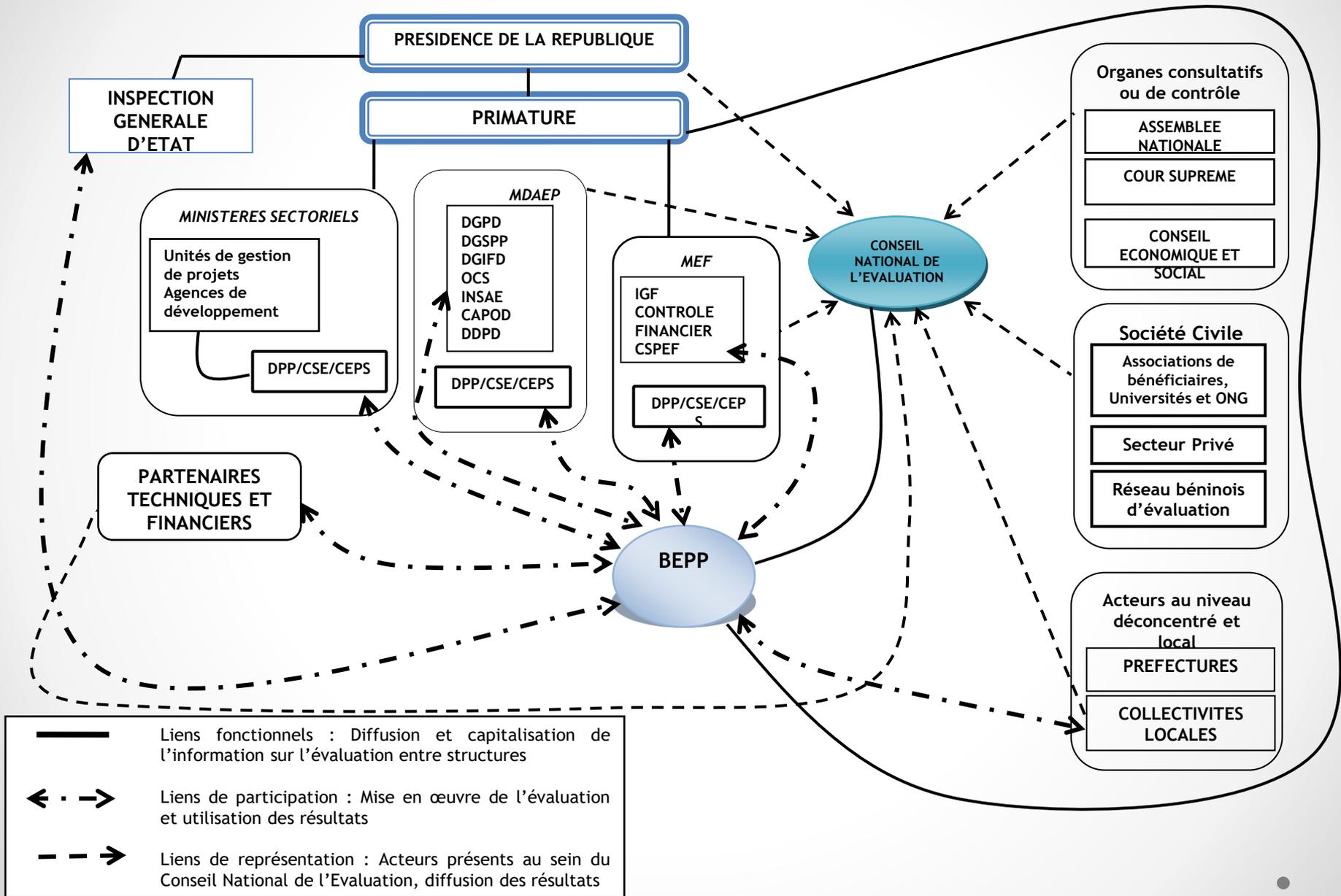
Introduction 2/2

5. Au Bénin, le **Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques (BEPP)** assure le leadership dans le développement de l'évaluation sur le plan national et conduit les évaluations de politiques publiques sectorielles pour le compte du Gouvernement. Au cours des trois dernières années, le Bureau s'est largement investi dans le développement des capacités et le renforcement du système national d'évaluation qu'il contribue à mettre en place.
6. L'**Observatoire du Changement Social (OCS)** est la structure nationale qui évalue l'impact des politiques sociales du Gouvernement. A ce titre, elle est chargée du dispositif de suivi technique de la mise en œuvre de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRIP).

I. Cadre institutionnel de l'évaluation des politiques publiques 1/2

1. Le cadre institutionnel a permis de rendre plus efficace le système d'évaluation par la mise en place d'un dispositif adapté pour la réalisation des évaluations. Ce dispositif est utilisé pour :
 - l'identification des évaluations à réaliser ;
 - la création des instances d'évaluation chargées de piloter et d'assurer la qualité scientifique des travaux d'évaluation ;
 - la participation des différents acteurs à l'évaluation ;
 - la dissémination des résultats ;
 - le suivi de la mise en œuvre des recommandations des évaluations.
2. Le dispositif a permis d'accroître l'implication des parties prenantes aux différentes étapes du processus, à la formulation des recommandations et à la prise en compte de leurs préoccupations dans les évaluations.

Schéma du cadre institutionnel de l'évaluation des politiques publiques



II. 1 - Evaluation des politiques publiques 1/3

1. Le Bureau réalise des évaluations aussi bien des **projets sectoriels, des programmes plurisectoriels que des politiques publiques dans des domaines spécifiques** (décentralisation, éducation, électrification, agriculture, santé ...).
2. Les **rapports sont utilisés** suivant un processus bien déterminé qui comprend :
 - i. La transmission en Conseil des Ministres pour l'approbation des résultats et des recommandations à mettre en œuvre avec un dispositif de suivi desdites recommandations ;
 - ii. La dissémination des résultats auprès des parties prenantes et du public ;
 - iii. La capitalisation des connaissances et des acquis par les structures de programmation et d'exécution et l'élaboration d'un rapport général sur l'évaluation des politiques publiques.

II. 1 - Evaluation des politiques publiques 2/3

➡ L'évaluation sert donc 4 utilisations principales :

A. Au niveau du Gouvernement

1. *Aider à la prise de décision* en donnant de nouvelles orientations sur les réformes et changements à apporter.
2. *S'Informer et informer les décideurs pour leur* permettre de se mettre à un niveau d'information qualifié sur les interventions de leur secteur.

B. Au niveau des structures d'exécution et des partenaires

1. *Améliorer la mise en œuvre par de* véritables échanges d'informations et l'utilisation des résultats de l'évaluation comme un outil de **plaidoyer et de programmation**.
2. *Capitaliser* en renforçant les acquis et les bonnes pratiques et en élaborant de meilleurs programmes.

II. 1 - Evaluation des politiques publiques 3/3

C. Au niveau du BEPP

1. *Inform*, *recommander et mobiliser* pour de nouvelles réformes et la promotion des bonnes pratiques.
2. *Faire le suivi* des recommandations et des instructions du Conseil des Ministres induites par les évaluations.

D. Au niveau de la Société Civile et des bénéficiaires

1. *Inform* / *Mobiliser* les parties prenantes, les acteurs de la société civile et les collectivités locales autour des enjeux des politiques publiques.

Au total, *le BEPP a réalisé 7 évaluations relatives au fonctionnement de l'Administration Publique et à la mise en œuvre de politiques publiques dont les résultats ont été adoptés par le Conseil des Ministres et les rapports diffusés aux différentes parties prenantes du cadre institutionnel.*

II. 2 - Evaluation de la SCRP 1/3

1. Le suivi technique de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la réduction de la Pauvreté 2007-2009 (SCRP) a été assuré par l'OCS qui se charge également de l'étude d'impact des stratégies sur la pauvreté et le social.
2. L'évaluation périodique de mise en œuvre des SCRP antérieures a souffert des **faiblesses du système** de collecte d'information et du **faible engagement** des acteurs à la base.
3. La plupart des évaluations ont été initiées ou impulsées par l'administration centrale pour répondre aux engagements pris devant les Partenaires techniques et financiers.
4. Pour corriger ces dysfonctionnements, lors de l'élaboration de la troisième génération de la SRP, le dispositif de la SCRP 2011-2015 a été renforcé pour permettre une **plus large participation et une meilleure utilisation des résultats.**

II.2 - Evaluation de la SCRP 2/3

➔ Un cas pratique de l'utilisation d'une évaluation de stratégie sous la SCRP 2007-2009 est présenté ici.

1. Evaluation ex ante sur « *l'Impact de l'introduction de la Taxe de Développement Local (TDL) dans le dispositif fiscal des communes sur la pauvreté et le social* ».
- **Au titre des résultats :**
 1. L'étude a permis de constater que l'impact du prélèvement de la TDL sur la pression fiscale est peu significatif. Les communes mobilisent moins de 1% du revenu national ce qui est bien loin des niveaux atteints par les pays du Nord où les finances locales représentent 10% du PIB et 40% du budget de l'Etat.
 - **L'étude a réalisé des simulations qui révèlent que :**
 1. L'introduction de la TDL va induire une amélioration des indicateurs sociaux (augmentation du taux de scolarisation de 0,4 point et la baisse du taux de mortalité de 1 point) ;
 2. l'effet de la TDL sur la croissance est relativement faible avec une augmentation de 0,1 point. Par contre, l'impact sur l'inflation est de 0,4 point.

II.2 - Evaluation de la SCRP 3/3

➔ Les recommandations ci-après ont été formulées à l'attention de chaque groupe d'acteurs partie prenante à l'étude :

1. A l'Etat, d'améliorer la réforme sur la TDL et de renforcer la capacité de gestion de planification des communes ;
 2. Aux PTF, d'appuyer les Communes dans l'instauration de la TDL ;
 3. Aux organisations de la société civile (OSC), d'accompagner les Collectivités Locales par la sensibilisation et la formation des populations ;
 4. Aux communes, de mettre en place un mécanisme efficace de collecte des taxes et impôts.
- **En terme d'utilisation des résultats de l'évaluation :**
 1. Pour l'Etat, prise en compte des recommandations de l'évaluation dans l'élaboration de la Loi de Finances pour l'exercice 2011 ;
 2. Pour les PTF, engagement à initier des actions dans le sens du renforcement des capacités des communes ;
 3. Pour les OSC et les communes, préparation des activités de sensibilisation des populations.

III. Perspectives : nécessité d'une Politique Nationale d'Evaluation 1/3

A. Pourquoi une politique nationale d'évaluation ?

1. La pratique évaluative au Bénin a été reconnue comme une nécessité pour **améliorer l'utilité des évaluations** .
2. A cet égard, une **Politique Nationale d'Evaluation** a été conçue pour servir **d'outil fédérateur**.

B. Objectifs de la Politique Nationale d'Evaluation

1. La Politique Nationale d'Evaluation (PNE) vise à :
 - **utiliser l'évaluation pour accroître l'efficacité des politiques publiques ;**
 - **faire de l'évaluation des politiques publiques un outil d'aide à la prise de décision.**
2. La PNE **clarifie et organise le rôle de l'évaluation** au sein du cadre de gestion de l'Administration publique.
3. La PNE permet de **diffuser la culture et la pratique de l'évaluation**, maillon important pour la gestion axée sur les
 - **résultats.**

III. Perspectives : nécessité d'une Politique Nationale d'Evaluation 2/3

- C. **Les grandes actions retenues au titre de la PNE**
 1. la **professionnalisation de la fonction évaluative** ;
 2. la **création au sein de chaque ministère, d'une Cellule d'Evaluation des Politiques Sectorielles** ;
 3. la **création d'un Fonds National de Développement de l'Evaluation** ;
 4. la **création d'un Conseil Scientifique de l'Evaluation** pour encadrer et développer la pratique évaluative ;
 5. la **mise en place d'un cadre réglementaire** fixant les dispositions d'exercice par les diverses structures chargées de l'évaluation ;
 6. l'**élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités nationales en évaluation** ;
 7. l'**assistance du BEPP** aux Administrations locales désireuses de développer leurs capacités en évaluation ;
 8. la **mise à contribution des instituts de formation et universités nationales pour proposer des cycles de formation en évaluation.**

III. Perspectives : nécessité d'une Politique Nationale d'Evaluation 3/3

Tableau des avantages d'une politique d'évaluation

<i>Court terme</i>	<i>Moyen et long terme</i>
1. Financement de l'évaluation assuré grâce à des mécanismes de budgétisation existants	7. Développement progressif de la culture d'évaluation
2. Institutionnalisation par la mise en place de structures pérennes	8. Systématisation de l'évaluation dans la gestion
3. Mise en œuvre diligente des recommandations issues des évaluations/ utilisation	9. Développement des capacités nationales au sein et en dehors de l'Administration publique
4. Renforcement de l'exécution et du suivi des projets et programmes	10. Amélioration de la planification et de la cohérence des interventions
5. Amélioration de l'application de la GAR	11. Production statistique améliorée
6. Meilleure gestion de l'information et de la mobilisation des parties prenantes (<i>dont le plaidoyer auprès des PTF</i>)	12. Capitalisation des acquis et des connaissances sur les politiques publiques

Conclusion 1/2

➔ *Pour la politique nationale d'évaluation :*

1. Un document de politique adopté par le Gouvernement et mis en œuvre est un **outil puissant pour le développement de l'évaluation**. Il montre la volonté politique d'aller vers une **Administration publique performante et apprenante**. *Le processus d'adoption de la politique nationale d'évaluation est en cours.*
2. Le document de politique assure autant la **pérennité de l'effort pour le développement de l'évaluation** que des structures qui sont mises en place à cet effet.
3. La Politique Nationale d'Evaluation constitue une **bonne garantie pour la professionnalisation et le financement stable des activités d'évaluation par l'Etat.**

Conclusion 2/2

➡ *Pour l'utilisation de l'évaluation :*

1. **Volonté politique affirmée** contribue à une plus grande prise en compte des évaluations dans la gestion du développement.
2. **Importance du rôle des partenaires** dans le plaidoyer pour l'évaluation et le financement de l'évaluation.
3. Evaluation constitue un moyen pour apporter des **solutions novatrices** aux problèmes des populations de nos pays.
4. **Possibilité d'une utilisation optimale** de l'évaluation pour une meilleure prise en charge du suivi des recommandations.
5. **Développement de la coopération sud-sud et nord-sud** pour optimiser l'implémentation de l'évaluation et partager les expériences.

Merci de votre attention !

